

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 28 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 22 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Eric JAPIOT Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. JAPIOT Maire.

Mme BROWN, M. BROQUAIRE, Mme HAMMERER, M. JAUD de LA JOUSSELINIERE, M. KERCKHOVE, M. NERBUSSON, Adjoint, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD, M. ELIAS, M. RENAUD, M. GRELLIER, Mme MOINET, M. PROVOT, M. ROUX, Mme BUETAS, M. CHAMPION, Mme GELAY, Mme HARDY, M. LUGAND, Mme ODIN, Mme ORLOWSKI, M. QUEGUINER, Mme SUHUBIETTE, Mme VERAU LEROY, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

M. MOINET à Mme MOINET, M. GRAS à Mme ODIN, Mme QUERAL à Mme GELAY, Mme BABUS à M. CHAMPION

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ORLOWSKI Marie est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 25
Conseillers votants : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

25 – BUDGET PRINCIPAL M57 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
L'assemblée délibérante doit se prononcer sur l'affectation de résultat de l'exercice écoulé.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2025 du budget principal comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	Excédent	891 960,87 €
	Déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CFU)	Excédent	976 166,72 €
	Déficit	
Résultat de clôture à affecter	Excédent	1 868 127,59 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	
	Déficit	146 118,25 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CFU)	Excédent	
	Déficit	138 695,13 €

Résultat comptable cumulé R001	Excédent	
Résultat comptable cumulé D001	Déficit	284 813,38 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		73 956,32 €
Recettes d'investissement restant à réaliser		95 244,65 €
Solde des restes à réaliser		21 288,33 €
Besoin (-) réel de financement		263 525,05 €
Excédent (+) réel de financement		

Affectation du résultat de la section de fonctionnement Résultat excédentaire

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	263 525,05 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
Sous-total (R 1068)	263 525,05 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement : Recette budgétaire au compte R 002 du budget N+1	1 604 602,54 €
TOTAL	1 868 127,59 €
Résultat déficitaire en report	
Déficit reporté à la section de fonctionnement D002	

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1
	1 604 602,54 €	284 813,38 €	0,00 €
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé :
			263 525,05 €

Les affectations ci-dessus seront intégrées au budget supplémentaire 2026.

La commission n°8 (Finances) s'est réunie le 20 mai 2026 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance
Madame Marie ORLOWSKI



Maire
Monsieur Eric JAPIOT



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 02/06/26
Identifiant de télétransmission : 033-213300585-
20260528-79129-DE-1-1